

*5ème chambre - formation à 3*

**Rôle de la séance publique du 06/01/2026 à 09h30**

**Président** : Monsieur DURUP DE BALEINE

**Assesseurs** : Monsieur BARLERIN et Madame PETON

**Greffier** : Monsieur BETTI

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET**

---

**01) N° 2301148**

**RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

Demandeur M. X

Me BENHAMOU

Défendeur MINISTÈRE DE LA JUSTICE

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2103800 du 16 février 2023 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 4 mars 2021 par lequel le ministre de la justice a prononcé, à titre disciplinaire, son exclusion temporaire des fonctions d'éducateur à la protection judiciaire de la jeunesse pour une durée de 24 mois.

---

**02) N° 2301069**

**RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

Demandeur M. X

Me THIEBAUT

Défendeur OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE  
L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

LEONEM AVOCATS

Monsieur X demande à la cour l'annulation du jugement n° 2104327 du tribunal administratif de Strasbourg du 31 janvier 2023 qui a rejeté sa demande tendant à annuler l'arrêté du 19 avril 2021 par lequel le directeur général de l'Office public de l'habitat de l'Eurométropole de Strasbourg (OPHEA) a prononcé une sanction disciplinaire de révocation.

---

**03) N° 2202446**

**RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

Demandeur M. X

Me TASSIGNY

Défendeur COMMUNE DE CHARLEVILLE MEZIERES

D4 AVOCATS ASSOCIÉS

Monsieur X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2102102 du 8 juillet 2022 du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne qui rejette sa requête tendant à annuler pour excès de pouvoir, l'arrêté du 3 juin 2021 en tant que le maire de Charleville-Mézières a maintenu son demi-traitement à compter du 18 juin 2021.

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET****04) N° 2500756****RAPPORTEURE : Mme PETON**

Demandeur M. X Me GAY  
Défendeur COMMUNE DE LONS LE SAUNIER SCP GRILLON - BROCARD -  
GIRE - TRONCHE

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n°2300857 du 28 janvier 2025 du tribunal administratif de Besançon qui a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 20 mars 2023 par lequel le maire de la commune de Lons-le-Saunier a décidé de lui infliger la sanction de révocation à compter du 15 avril 2023.

**05) N° 2302580****RAPPORTEURE : Mme PETON**

Demandeur COMMUNE DE PARGNY SUR SAULX DEVARENNE ASSOCIES  
Défendeur Mme X GRAND EST  
GUYOT & DE CAMPOS

La COMMUNE DE PARGNY SUR SAULX demande à la cour la réformation du jugement n° 2102171 du 13 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a fait droit à la demande de Mme X, en sa qualité d'ayant droit de M. Y tendant à annuler, pour excès de pouvoir, la décision du 9 août 2021 par laquelle le maire de Pargny-sur-Saulx a rejeté son recours gracieux formé contre l'arrêté n°36-2021 du 4 mai 2021 portant refus de reconnaître l'imputabilité au service de la maladie dont son époux est décédé.

**06) N° 2302979****RAPPORTEURE : Mme PETON**

Demandeur M. X Me ROTOLO  
Défendeur MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Monsieur X demande à la cour l'annulation du jugement n° 2200778 en date du 26 juillet 2023 par lequel le tribunal administratif de Strasbourg a rejeté sa requête tendant à annuler la décision du 30 août 2021 par laquelle le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a prononcé sa radiation, ensemble la lettre du même jour, ensemble la décision implicite de rejet de son recours gracieux.

**07) N° 2302541****RAPPORTEURE : Mme PETON**

Demandeur Mme X CABINET DEBRE ET  
Défendeur RECTORAT DE L'ACADEMIE DE STRASBOURG WEBER

Madame X demande à la cour l'annulation du jugement n° 2202395 du 6 juillet 2023 par lequel le tribunal administratif de Strasbourg a rejeté sa requête tendant à annuler le titre de perception émis le 27 mai 2021 par la direction départementale des finances publiques du Bas-Rhin pour le recouvrement de la somme de 20 083, 71 euros.

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET****08) N° 2300153****RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

Demandeur M. X

Me GANZITTI

Défendeur MINISTERE DES ARMEES

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2006630 du 17 novembre 2022 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation de la décision du 4 aout 2020 par laquelle la ministre des armées a fixé au 26 avril 2020 la date de la guérison de l'accident imputable au service dont il a été victime le 10 juillet 2019.

**09) N° 2302842****RAPPORTEURE : Mme PETON**

Demandeur M. X

LASSERONT

Défendeur MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2203477 du 6 juillet 2023 du tribunal administratif de Nancy qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 7 octobre 2022 par lequel le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse l'a suspendu de ses fonctions de proviseur à titre conservatoire et provisoire, ainsi qu'à la condamnation de l'Etat à l'indemniser des préjudices résultant de cette décision.

**10) N° 2302773****RAPPORTEURE : Mme PETON**

Demandeur COMMUNE DE PETITE-ROSSELLE

Me MERTZ

Défendeur Mme X

PONSEELE DÉBORAH

La COMMUNE DE PETITE-ROSSELLE demande à la cour l'annulation du jugement n° 2106998 du tribunal administratif de Strasbourg du 11 juillet 2023 qui, d'une part, a annulé la décision de son maire du 9 juin 2021 refusant de reconnaître l'imputabilité au service de la maladie de Mme X, et d'autre part, a enjoint au maire de la commune de reconnaître l'imputabilité au service de la maladie de Mme X dans un délai de deux mois suivant la notification du jugement.

*5ème chambre - formation à 3*

**Rôle de la séance publique du 06/01/2026 à 10h30**

**Président** : Monsieur DURUP DE BALEINE

**Assesseurs** : Monsieur BARLERIN et Madame PETON

**Greffier** : Monsieur BETTI

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET**

---

**01) N° 2301966**

**RAPPORTEUR : M. DURUP DE BALEINE**

Demandeur	COMMUNE DE GEISPITZEN	SELARL MPPB AVOCATS
Défendeur	M. X	SELARL SOLER-COUTEAUX ET ASSOCIES

La commune de Geispitzen demande à la cour d'annuler le jugement n° 2102253 du 20 avril 2023 du tribunal administratif de Strasbourg qui, à la demande de M. X, annule la décision du 13 octobre 2020 par laquelle le maire a constaté la caducité du permis d'aménager et du permis modificatif qu'il avait délivré en vue de la création d'un lotissement, ainsi que la décision de rejet du recours gracieux.

*5ème chambre - formation à 3*

**Rôle de la séance publique du 06/01/2026 à 11h30**

**Président** : Monsieur DURUP DE BALEINE

**Assesseurs** : Monsieur BARLERIN et Madame PETON

**Greffier** : Monsieur BETTI

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET**

---

**01) N° 2402989**

**RAPPORTEURE : Mme PETON**

Demandeur M. X

Me TCHOLAKIAN

Défendeur PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n°2401229 du 15 octobre 2024 du tribunal administratif de Besançon qui rejette sa demande tendant à l'annulation des arrêtés du 23 mai 2024 par lesquels le préfet du Territoire de Belfort a prononcé son expulsion du territoire français et a fixé le pays de renvoi.

---

**02) N° 2500126**

**RAPPORTEURE : Mme PETON**

Demandeur PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

SELARL SALIGARI EL  
AMINE AVOCATS ET  
ASSOCIES

Le PREFET DU BAS-RHIN demande à la cour d'annuler le jugement n° 2405248 du 16 décembre 2024 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à annuler l'arrêté du 20 juin 2024 par lequel il a refusé la délivrance d'un titre de séjour à M. X, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de renvoi.

---

**03) N° 2500127**

**RAPPORTEURE : Mme PETON**

Demandeur PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

SELARL SALIGARI EL  
AMINE AVOCATS ET  
ASSOCIES

Le PREFET DU BAS-RHIN demande à la cour de prononcer le sursis à exécution du jugement n° 2405248 du 16 décembre 2024 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à annuler l'arrêté du 20 juin 2024 par lequel il a refusé la délivrance d'un titre de séjour à M. X, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de renvoi.

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET****04) N° 2500852****RAPPORTEUR : M. DURUP DE BALEINE**

Demandeur M. X

Me GABON

Défendeur PREFECTURE DE LA MARNE

M. X demande à la cour d'annuler l'ordonnance n° 2402872 du 22 novembre 2024 par laquelle le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 28 juin 2024 par lequel le préfet de la Marne a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

**05) N° 2500285****RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

Demandeur M. X

AMMOURA BRAZY

Défendeur PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2500034 du 21 janvier 2025 par lequel le magistrat désigné par le président du tribunal administratif de Nancy a rejeté sa demande tendant à annuler l'arrêté du 2 janvier 2025 par lequel la préfète de Meurthe-et-Moselle l'a obligé à quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays de destination et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire d'une durée de trente-six mois.

**06) N° 2500586****RAPPORTEUR : M. DURUP DE BALEINE**

Demandeur Mme X

Me DRAVIGNY

Défendeur PREFECTURE DU JURA

Mme X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2401998 du 7 janvier 2025 du tribunal administratif de Besançon qui a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 2 juillet 2024 par lequel le préfet du Jura a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de renvoi.

**07) N° 2403002****RAPPORTEURE : Mme PETON**

Demandeur M. X

Me OPYRCHAL

Défendeur PREFECTURE DE L'AUBE

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2302388 du 29 novembre 2024 du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne qui a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 30 août 2023 par lequel la préfète de l'Aube a prononcé son expulsion du territoire français.

**08) N° 2402415****RAPPORTEURE : Mme PETON**

Demandeur M. X

SELARL AVOCAT  
CHAVKHALOV

Défendeur PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2405910 du 28 août 2024 du tribunal administratif de Strasbourg qui a rejeté sa requête tendant à l'annulation de l'arrêté du 30 juillet 2024 par lequel la Préfète du Bas-Rhin lui a retiré sa carte de résident, lui a fait obligation de quitter le territoire français sans délai, a prononcé une interdiction de retour en France pour une durée de 5 ans et a procédé à son signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen.

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET****09) N° 2500716****RAPPORTEUR : M. DURUP DE BALEINE**

Demandeur M. X

Me BOUKARA

Défendeur PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n°2204424 du 22 janvier 2025 du tribunal administratif de Strasbourg en tant qu'il n'a pas fait droit à sa demande d'injonction de délivrer la carte de résident portant la mention "résident de longue durée -UE" d'une durée de 10 ans prévue par l'article L. 426-17 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

**10) N° 2500920****RAPPORTEUR : M. DURUP DE BALEINE**

Demandeur PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

Défendeur M. X

Me AIRIAU

Le PREFET DU BAS-RHIN demande à la cour d'annuler le jugement n° 2501221 du 13 mars 2025 par lequel le magistrat désigné par le président du tribunal administratif de Strasbourg a annulé son arrêté du 7 février 2025 par lequel il a obligé M. X à quitter le territoire français, a fixé le pays de destination, lui a interdit le retour sur le territoire pendant un an et l'a assigné à résidence dans le département du Bas-Rhin pendant quarante-cinq jours.

**11) N° 2500078****RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

Demandeur M. X

Me AIRIAU

Défendeur PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n°2405959 du 12 décembre 2024 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation des décisions du 5 août 2024 par lesquelles la préfète du Bas-Rhin lui a refusé la délivrance d'un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

**12) N° 2500297****RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

Demandeur M. X

GEHIN - GERARDIN

Défendeur PREFECTURE DES VOSGES

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2402074 du 19 novembre 2024 du tribunal administratif de Nancy qui a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 2 mai 2024 par lequel la préfète des Vosges a refusé de lui délivrer un titre de séjour et l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours à destination du pays dont il a la nationalité.

**13) N° 2500183****RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

Demandeur M. X

Me JEANNOT

Défendeur PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2401762 par lequel le tribunal administratif de Nancy a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 28 mai 2024 par laquelle la préfète de Meurthe-et-Moselle a refusé de lui délivrer un titre de séjour.

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BOURGUET**

---

**14) N° 2500662**

**RAPPORTEUR : M. DURUP DE BALEINE**

---

Demandeur      PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Défendeur      M. X

Me KIPFFER

La PREFETE DE MEURTHE-ET-MOSELLE demande à la cour d'annuler le jugement n° 2500182 du 20 février 2025 de la magistrate déléguée du tribunal administratif de Nancy qui a annulé son arrêté du 11 juin 2024 par lequel elle a obligé M. X à quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé le pays à destination duquel il pourra être reconduit et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée de douze mois.

---

**15) N° 2402279**

**RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

---

Demandeur      PREFECTURE DE LA HAUTE-SAONE

Défendeur      Mme X

LE PREFET DE LA HAUTE-SAONE demande à la cour d'annuler le jugement n°2401351 du 30 juillet 2024 du magistrat désigné par le président du tribunal administratif de Besançon qui annule son arrêté du 16 juillet 2024 par lequel il a assigné à résidence dans ce département Mme X pendant une durée de quarante-cinq jours.

---

**16) N° 2500176**

**RAPPORTEUR : M. BARLERIN**

---

Demandeur      PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

Défendeur      M. X

Me ELSAESSEN

LE PREFET DU BAS-RHIN demande à la cour d'annuler le jugement n°2408948 du 23 décembre 2024 du magistrat désigné par le président du tribunal administratif de Strasbourg qui annule son arrêté du 26 novembre 2024 par lequel il a assigné M. X à résidence.

---

**17) N° 2402673**

**RAPPORTEURE : Mme PETON**

---

Demandeur      M. X

Défendeur      PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

Me AIRIAU

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n°2405039 du 26 septembre 2024 du magistrat désigné par le président du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 11 juillet 2024 par lequel la préfète du Bas-Rhin l'a obligé à quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays de destination de son éloignement et lui a interdit le retour durant un an.